

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20190618-D2019-32-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2019  
Date de réception préfecture : 21/06/2019

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2019-32 en date du 18/06/2019 concernant des demandes d'admission en non-valeur :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 18 Juin 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 06 Juin 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, GILLES Dominique, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, JACQUET Michel, BABAUDOU Pascal, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry.

Représentés : M. LEBLOIS Jean-Claude procuration à FAUCHER Alain, LATOUR Christelle procuration à CASTANET Christine, BERGER Thierry procuration à GILLES Dominique

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15      | 10       | 3           | 10      | 13       | 13   | 0      |

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'état de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, en date du 06 juin 2019, présenté par la trésorerie et s'élevant à un montant de 26,61 €,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'état des produits irrécouvrables précédemment cité,

**PRONONCE** les admissions en non-valeur pour un montant total de 26,61 €.

A La Geneytouse, le 20 juin 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 21 juin 2019.